BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4156

91 – ESSONNE

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY

Extrait de jugement

Date : 25 juin 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC 120 AVENUE JEAN JAURES.
Forme : Syndicat de copropriété.
Activité : Non précisée.
Adresse : 120, avenue Jean Jaurès, 91200 Athis-Mons.
Complément de jugement : Syndicat des copropriétaires 120 avenue Jean Jaurès : Ordonnance de nomination d'un administrateur provisoire rendue par Madame Caroline GEAY, Vice-Présidente chargée du Secrétariat Général agissant par délégation du Président du Tribunal Judiciaire d'Evry-Courcouronnes en date du 24 avril 2026 désignant la SELARL FHBX, prise en la personne de Maître Alicia ALVES, 1 rue René Cassin 91033 Evry-Courcouronnes, en qualité d'administrateur provisoire du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 120 avenue Jean Jaurès à Athis-Mons (91200) immatriculée sous le numéro AJ8484248, au visa des articles 29-1 et suivants de la loi du 10 juillet 1965 et complétée par ordonnance rendue par Mme Caroline GEAY, Vice-Présidente chargée du secrétariat général agissant par délégation, du Président du Tribunal Judiciaire d'Evry-Courcouronnes en date du 25 juin 2026 précisant l'étendue des pouvoirs de l'administrateur. Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL FHBX dans un délai de trois mois à compter de présente publication au BODACC. L'ordonnance de désignation de l'administrateur provisoire emporte suspension de l'exigibilité des créances autres que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, pour une période de douze mois prorogeables conformément à l'article 29-3-I de la loi du 10 juillet 1965. N° RG : 26/288